

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons drdre technique ou administratif peuvent être apportés

Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible.

Les retombées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrefexistence d'attentes eaux usées, eau potable,

électricité permettant l'implantation ultérieure de ces équipements, dont'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif.

La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition.

Les seuils de menuiseries sont conforment à la réglementation. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtre sur balcons ou terrasses sera de 2cm.

LEGENDE

Fixe

Portes coulissantes

EP Descente d'eaux pluviales

HSP Hauteur sous plafond

VR Volet roulant GC Garde-corps Fenêtre ouvrant à la française OB Oscillo battant
PF Porte fenêtre
PL Placard









Terrasse dalles



Tableau





An Diskuiz Pacé

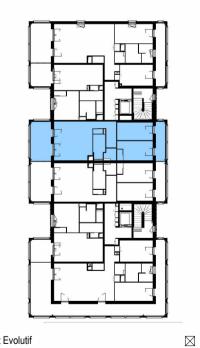
SNC les 3 lieux 28 rue du Chêne Germain - CS 71741 35517 Cesson-Sévigné Cedex

BATIMENT N°LOT NIVEAU C04a SUD R+1 T3 B11

PIECE	SHAB / Surface Ext
ENTRÉE	3.83 m²
SÉJOUR-CUISINE	25.75 m ²
CH 1	12.11 m ²
CH 2	11.32 m ²
SDE	5.02 m ²
WC	2.36 m ²
DGT	3.41 m²
	63.80 m ²
LOGGIA 1	14.31 m²
LOGGIA 2	6.86 m ²
	21.17 m ²

PLAN REPERAGE





Logement Evolutif Logement Accessible

TMA (Travaux Modifications Acquéreur)







10/10/2025